

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : SNCF Réseau
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Marie-Noëlle BENOIT
 Adresse : N° 5 Rue de Crimée
 Commune Marseille
 Code postal 13 003
 Nature des activités : Gestionnaire d'infrastructures ferroviaires
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Speleomantes strinati Spéléropès de Strinati	à minima 12 ind.	- Destruction d'individus (travaux de confortement - purges et ancrages) - Déplacement d'individus (travaux de confortement et déplacement lors d'une campagne de sauvegarde + suivi associé) - Destruction et altération d'habitats (travaux de confortement)
B2 Macularia niciensis Escargot de Nice	+/- 40 ind.	- Déplacement d'individus (campagne de sauvegarde et suivi associé) - Risque de destruction des quelques individus restés possiblement sur site
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Confortement de parois rocheuses des déblais ferroviaires sensibles sur dix secteurs de la ligne ferroviaire n° 945 000 reliant Nice à Breil-sur-Roya (06).

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Spéléropès : chaque spécimen collecté sera déposé et maintenu temporairement le temps de quelques minutes dans une boîte individuelle ventilée, stérilisée à l'aide de Virkon et humidifiée au préalable.
 Escargots : les individus seront stockés temporairement dans un récipient et relâchés le jour même.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Spélépès : cf. mesure A1 Escargots : cf. mesure R9

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : Spélépès : CMR par photographies des individus (cloaque, de la gorge et du patron ventral et dorsal). Escargots : CMR des individus par un point de peinture non toxique sur la coquille

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : Par les travaux de confortement (notamment les purges et les ancrages)

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Herpétologue et entomologiste
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : travaux de confortement à l'automne 2024 et suivi des mesures (avant / après travaux) entre l'automne 2023 et l'automne 2029
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : PACA
Départements : 06
Cantons :
Communes : Entre Nice et Breil (ligne ferroviaire 945 000)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Spélépès : adaptation des techniques d'ancrages (réduction) + calendrier écologique des travaux (réduction) + création de deux murets (compensation) + campagne de sauvegarde expérimentale (accompagnement) + suivi temporel avec amélioration des connaissances sur l'espèce (accompagnement).
Suite sur papier libre Escargots : adaptation des techniques d'ancrages (réduction) + calendrier écologique des travaux (réduction) + campagne de sauvegarde (réduction)

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Spélépès : compte rendu annuel des suivis à N-1/N0, N+1, N+2, N+3, N+4 et N+5
Escargot : compte rendu à N0 et N+1

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ...Marseille...
le ...le 08/11/2023...
Votre signature